

RÉHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN UNE FABRIQUE POUR LES ARTS PLASTIQUES & VISUELS

DIRECTION ARTISTIQUE, GESTION & EXPLOITATION DU LIEU

- APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT -



Visuel non contractuel - projet en cours de définition - © Agence Nathalie T'Kint



LA VILLE D'ORLÉANS, CAPITALE RÉGIONALE LIGÉRIENNE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE, AU SEIN D'UNE MÉTROPOLÉ DE 280 000 HABITANTS, ACCÉLÈRE SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, UNIVERSITAIRE ET CULTUREL.

Le projet métropolitain, récemment adopté, affirme une ambition à l'échelle régionale, nationale et internationale. Dans ce cadre, Orléans a vocation à répondre aux besoins régionaux mais également identifiés en Ile-de-France et à l'international.

Faisant le constat d'un fort besoin exprimé par les acteurs des arts plastiques en espaces de travail, création, production, monstration, logement d'artistes, la Ville a décidé de dédier un lieu à ces activités.

À cette fin, la Ville a lancé la réhabilitation d'un bâtiment artisanal et industriel situé dans le quartier le plus ancien d'Orléans et à proximité de la Loire, ayant abrité les établissements Dessaux, fabricants de vinaigre et de produits associés jusqu'en 1978, date à laquelle le bâtiment est laissé à l'abandon.

Ce nouvel équipement, LES VINAIGRERIES, viendra compléter un ensemble d'équipements culturels orléanais identifiés à l'échelle locale, nationale ou internationale :

- 5 musées, dont 3 musées de France,
- 1 conservatoire à rayonnement départemental classé en musique et théâtre et 2 antennes,
- 1 bibliothèque municipale classée et 5 antennes,
- 1 théâtre abritant une scène nationale, 1 centre dramatique national (direction : Séverine Chavrier) et le CADO,
- 1 théâtre de ville situé dans le quartier de La Source et dédié au jeune public,
- 1 centre chorégraphique national (direction : Maud Le Pladec),
- 1 scène de musiques actuelles, l'Astrolabe,
- le 108, lieu collectif d'expérimentation artistique et culturelle,
- 1 FRAC, Les Turbulences Frac-Centre Val de Loire
- 1 école supérieure d'art et de design, l'Ésad d'Orléans.



École Supérieure d'Art et de Design (Esad) - © Jérôme Grelet



Les Turbulences Frac Centre-Val de Loire
© Jakob + MacFarlane - Artiste associé Electronic Shadow - Photographie : N. Borel



Le 108 - © Jérôme Grelet

I - CONTEXTE ET DESCRIPTIF DU PROJET

1 - LE SITE ET SON CADRE URBAIN

A - L'INTÉGRATION AU SEIN DE LA ZAC BOURGOGNE

La ZAC Bourgogne a été créée le 29 septembre 2006. Son aménagement s'inscrit dans le cadre de la revalorisation du centre ancien d'Orléans tel que défini par le Conseil Municipal du 29 mars 2002.

La réflexion d'ensemble s'établit sur les principes du projet centre-ville :

- embellir et végétaliser la ville,
- optimiser l'usage de l'espace public,
- favoriser le logement étudiant en centre-ville,
- mettre en valeur le patrimoine.

La ZAC dispose d'un plan masse validé, réalisé par l'Architecte en Chef de la ZAC, François Grether. Les espaces publics ont été dessinés par François Neveux.

B - LE BÂTI CONCERNÉ PAR LE PROJET

La vinaigrerie Dessaux Fils, fondée en 1789, a été la plus importante vinaigrerie d'Orléans ; elle comptait 250 vinaigriers au début du XX^{ème} siècle, jusqu'à devenir la première vinaigrerie du monde à la fin du XX^{ème} siècle. En 1815, la famille Dessaux achète des terrains dans le quartier Bourgogne, en plein coeur de ville. Au fur et à mesure de l'expansion économique, elle agrandit son emprise sur le quartier par la construction de bureaux, d'habitations et de hangars conçus par les ateliers Eiffel. Les anciennes photographies et les plans cadastraux de la ville montrent l'emprise foncière et l'impact urbain de cette Maison sur le quartier. En 1965, l'entreprise est rachetée par Amora, ce qui entraîne la fermeture de l'usine située quartier Bourgogne et la délocalisation de la production à l'extérieur du centre-ville.



© ANIC

Le site d'environ 2 500m² se trouve entre les rues de la Tour-Neuve et Saint-Flou. La rue de la Tour-Neuve est un axe important de circulation ; axe nord-sud, il dessert le centre-ville. La rue Saint-Flou est une voie de desserte ; son gabarit est très étroit et il correspond à celui des rues anciennes, majoritaires dans le quartier. Côté ouest de la rue Saint-Flou, une résidence étudiante de 110 chambres a ouvert en 2014.

Le site est constitué de 4 bâtiments, propriétés de la Ville depuis 1983 et inoccupés depuis :

- un vaste entrepôt présent à la parallèle de la rue des Africains (aujourd'hui salle Eiffel),
- un bâtiment en béton et brique en R+3 le long de la rue Saint-Flou (à partir de l'angle des rues Saint-Flou et du Chêne-Percé), prenant appui contre et sur l'ancien mur de la ville,
- un immeuble en bon état au n° 15 rue de la Tour-Neuve
- une charpente métallique (produite par les ateliers Eiffel) couvrant les anciens espaces des cours des habitations du n° 15 rue de la Tour-Neuve (parcelles Nord).

Il est à noter qu'une partie du mur d'enceinte gallo-romain de la Ville a été intégrée aux vinaigreries lors de leur construction. Le mur, altéré sur sa face interne et dans son épaisseur de façon conséquente, est cependant conservé sur sa totale élévation mais sans son chemin de ronde.



2 - LE PROJET CULTUREL

A - LA CONCERTATION ET LA CO-CONSTRUCTION

L'objectif de la Ville dans la construction de ce projet est une appropriation de ce dernier par les acteurs culturels concernés, la réalisation d'un équipement correspondant à leur vision de la place des arts plastiques et visuels dans les politiques culturelles locales, dans une logique de co-construction du projet.

Entre juin 2016 et juin 2017, une première phase d'étude menée avec l'appui du groupement des agences AMAC et BOC, a permis, en lien avec les artistes du territoire, de définir le contenu culturel de cette fabrique qui sera dédiée aux artistes locaux, nationaux et internationaux.

Ainsi, le programme architectural des VINAIGRERIES résulte des réunions d'échanges organisées tout au long de la réflexion avec une dizaine de représentants, artistes ou présidents d'associations. Le FRAC Centre-Val de Loire a également été associé à la réflexion ainsi que l'ÉSAD.

B - ENJEU CULTUREL

Au sein d'une Région et d'un Département qui ont fortement investi ces dernières années sur les grands établissements d'arts plastiques (CCCOD à Tours, Tanneries à Amilly, les Turbulences-Frac Centre à Orléans...), la Ville a la volonté de proposer un lieu à la croisée de la création, de la production et de la monstration des arts plastiques et visuels. Il s'agira d'ouvrir le lieu à des artistes du champ national ou international et de répondre aux besoins des artistes implantés sur le territoire.

Avec la proximité du Centre chorégraphique national d'Orléans (CCNO), de l'ÉSAD, de la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier (lieu d'exposition) et du 108 (lieu d'expérimentation artistique), c'est l'ensemble du quartier qui sera tourné vers les Arts.

Le contenu programmatique des espaces prévoit deux ateliers de travail mutualisés, une dizaine d'ateliers individuels, des espaces d'exposition, des espaces de création in situ et des espaces d'accueil du public, attractifs et participant à la vie du quartier.

Le projet à la fois culturel et artistique a également vocation à faire vivre le quartier en proposant des activités pouvant intégrer des espaces commerciaux de qualité (restauration, boutique librairie etc...).

Vivant, convivial, ouvert sur la ville et aux différents publics, le lieu s'articulera autour d'espaces d'exposition et de lieux de convivialité pour permettre les échanges et les rencontres entre les résidents, les utilisateurs ponctuels et le public.

A terme et selon son développement, le projet pourrait viser la labellisation "Centre d'art contemporain d'intérêt national".

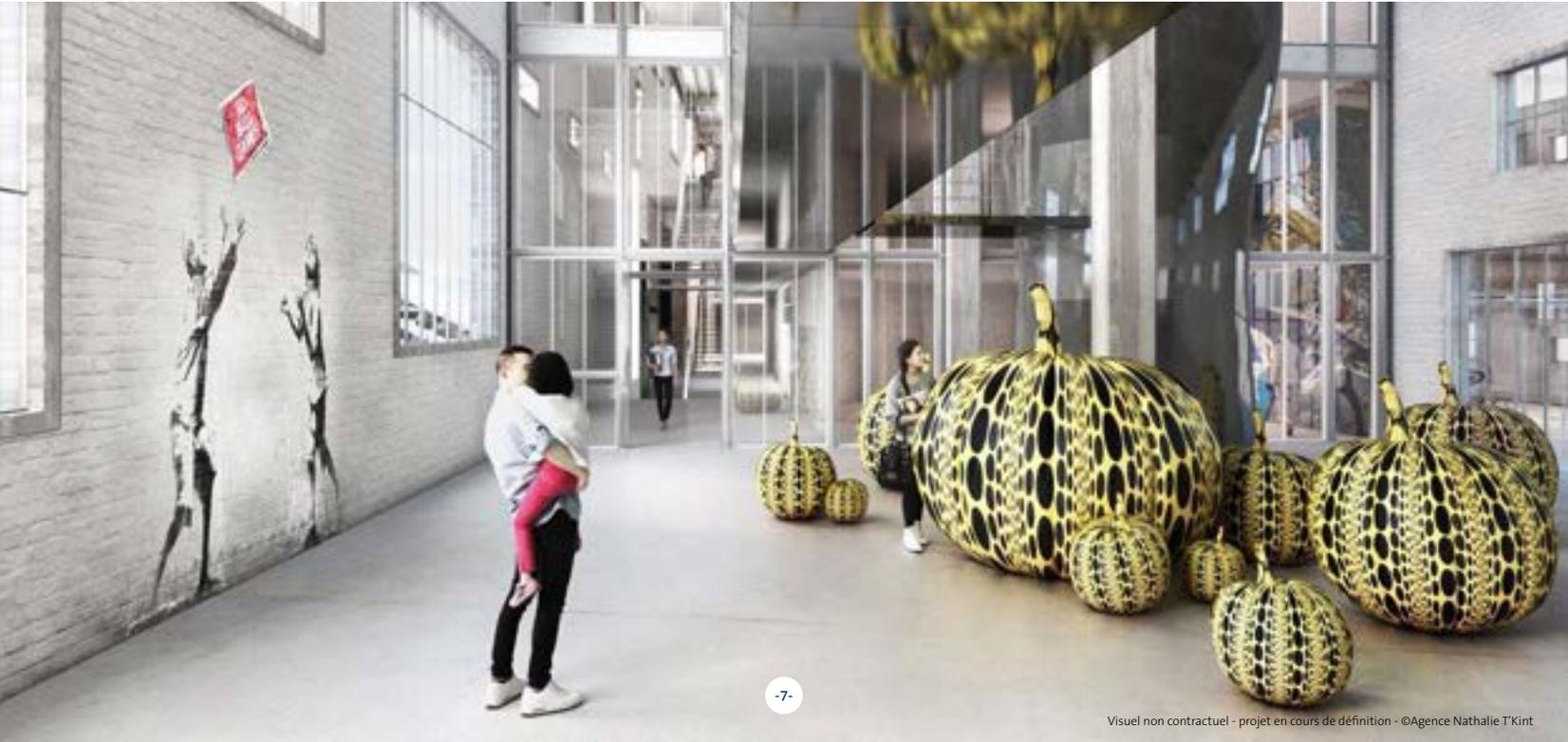


© Jean Puyo

3 - LE PROJET ARCHITECTURAL

A l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre le projet retenu, celui de l'agence Nathalie T'Kint, se caractérise par :

- un parti architectural qui se concentre sur le respect du site patrimonial qui sera restauré et mis en valeur s'attachant à la notion de "mémoire industrielle",
- une adaptation à l'évolution des besoins,
- 2 grands pôles : un pôle diffusion dédié à l'exposition d'œuvres et à l'accueil du public et un pôle création (ateliers d'artistes privatifs, ateliers mutualisés et espaces d'accrochage-assemblage).



A - LE PÔLE DIFFUSION

Composé des immeubles donnant sur la rue de la Tour-Neuve, de la halle dite "charpente Eiffel" et de l'immeuble du XVIII^{ème} siècle qui englobe le mur gallo-romain, ce pôle, dédié à l'exposition des œuvres et à l'accueil du public, se manifeste à l'extérieur par une nouvelle volumétrie simple et transparente en continuité de la halle Eiffel.

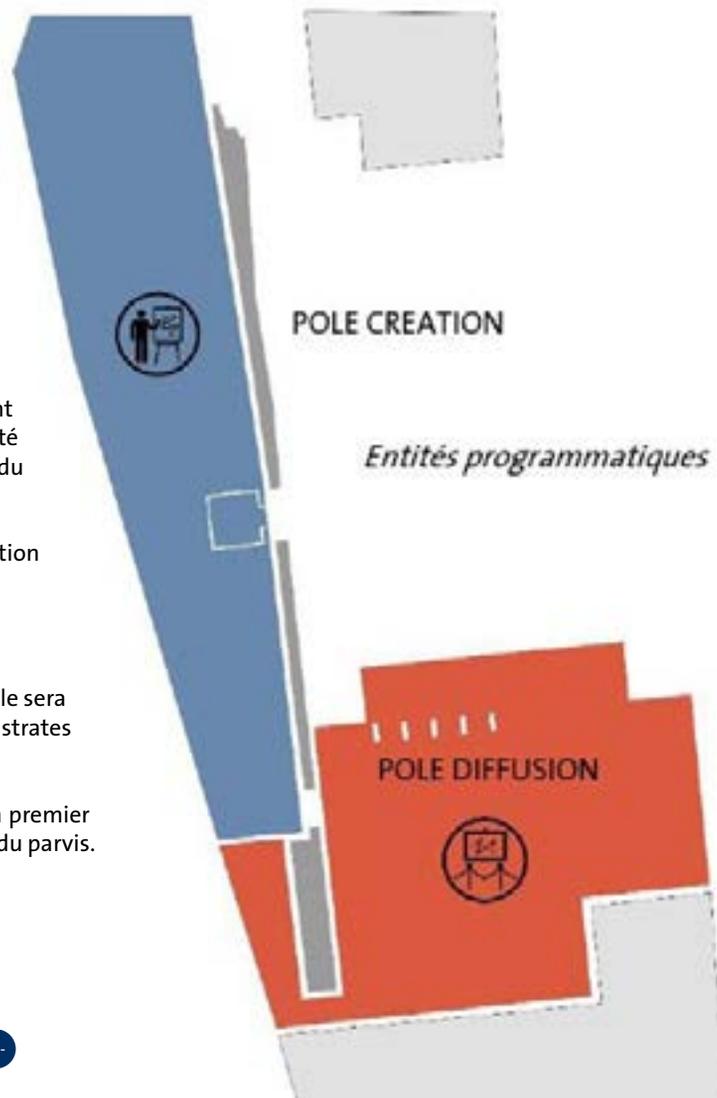
Les salles d'expositions sont toutes de plain-pied et mitoyennes, permettant une accessibilité aisée et une utilisation optimale avec une large possibilité de configurations spatiales suivant les besoins (sous réserve d'évolution du projet).

Ce pôle d'exposition offre une grande flexibilité et une marge d'appropriation importante pour accueillir des événements variés.

B - LE PÔLE CRÉATION

Le pôle création se situe dans le bâtiment industriel. Une strate XXI^{ème} siècle sera créée à l'extérieur par un simple volume en surélévation, posée sur les strates gallo-romaines et industrielles (XX^{ème} siècle).

Les ateliers bénéficieront d'une exposition lumineuse généreuse, avec un premier jour côté rue Saint-Flou et une lumière de second jour venant de la façade du parvis.



II - L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

1 - PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

L'appel à manifestation d'intérêt est une procédure de consultation de porteurs de projets. Il a pour but de faire émerger des projets, des idées ou des concepts.

L'objectif de l'opération est de permettre aux acteurs intéressés par la mise en œuvre d'un projet dans le site des VINAIGRERIES, d'imaginer et de faire connaître leur projet.

Les porteurs de projets peuvent être des structures privées ou publiques, en lien avec les thématiques évoquées. Le projet devra être présenté sous les angles artistique, culturel, organisationnel et économique (pérennité de l'action selon un modèle économique viable).

L'appel à manifestation d'intérêt sera suivi d'un appel à projet proposé aux soumissionnaires retenus dans le cadre de la procédure d'AMI.

2 - OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La Ville d'Orléans a procédé à la définition du programme architectural des VINAIGRERIES, en lien avec les artistes plasticiens du territoire et va réaliser les transformations des bâtiments en 2018 et 2019 pour une ouverture du site prévu à l'automne 2019. Ce programme est volontairement léger et sera évolutif en fonction de l'habitation du lieu.

Le projet prévoit la mise à disposition d'ateliers de travail et de production à titre locatif, la mise à disposition de surfaces d'exposition dans des conditions à définir en tenant compte du marché et de l'économie spécifique des arts plastiques, à terme deux studios pour le logement ponctuel d'artistes.

La Ville souhaite déléguer la direction artistique, l'animation, l'exploitation et la gestion du lieu à un tiers.

S'agissant d'un équipement et d'un projet novateur dans le champ de la politique culturelle de la Ville, ces modalités de direction artistique, d'animation, de gestion et d'exploitation ne sont pas précisément définies. C'est la raison pour laquelle la Ville lance un appel à manifestation d'intérêt pour faire émerger différentes propositions de valorisation de ce nouveau projet.

Le projet devra être présenté à la fois sous l'angle :

- culturel (quelle vie pour ce lieu pour les visiteurs et pour les usagers ?)
- artistique (quel projet artistique ? Quel lien avec le réseau régional ?)
- administratif (quelle gestion ? Quelle organisation ?)
- économique (pérennité de l'action selon un modèle économique viable, rapport ressources propres/contributions publiques).

III - DOSSIER DE CANDIDATURE ET CRITÈRES D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES SOUMISSIONNAIRES

1 - CONSTITUTION DU DOSSIER

Les candidats devront fournir une note de projet d'environ 5 pages incluant les éléments suivants :

- le projet artistique,
- les projets d'animation du lieu,
- les liens entre artistes et publics,
- les modalités de sélection des artistes pour la location des espaces (ateliers privatifs et mutualisés),
- les modalités de programmation et d'utilisation des espaces d'exposition,
- la structuration prévue pour l'entité gestionnaire, statut juridique, organisation, effectifs,
- les grandes masses budgétaires de fonctionnement et éventuellement la description de besoins d'investissement.

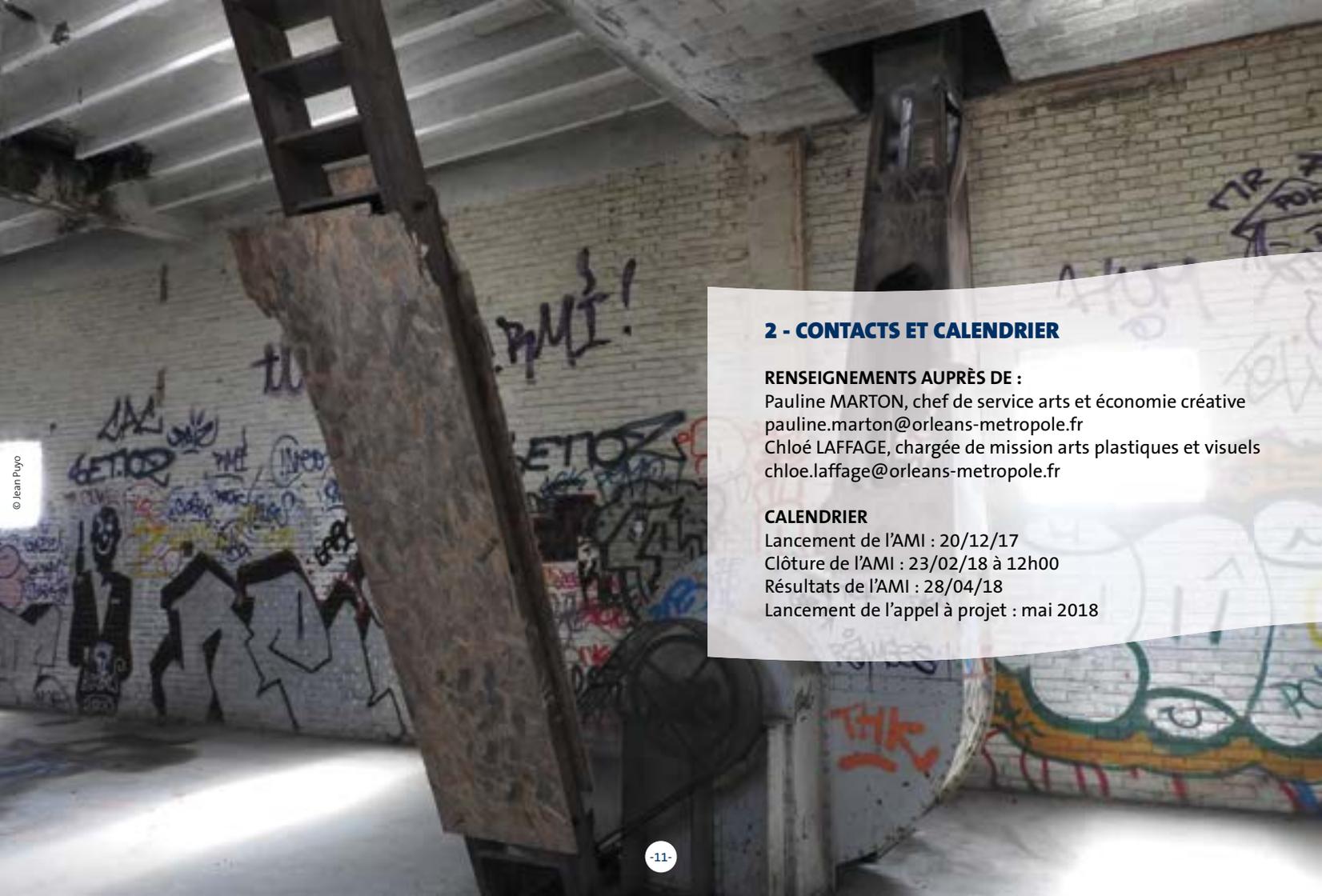
Les critères d'inscription sur la liste des soumissionnaires seront :

- les expériences dans le domaine de la direction artistique et de la gestion d'établissements culturels particulièrement dédiés aux arts plastiques,
- la connaissance du marché et des réseaux des arts plastiques,
- la capacité à travailler avec le réseau régional de l'art contemporain (CCCOD, Tanneries d'Amilly...),
- la qualité de prise en compte du lien à la population du quartier et aux différents publics,
- la viabilité économique du projet proposé, au regard des capacités budgétaires de la collectivité territoriale.

Le dossier est à renvoyer sous forme électronique, en indiquant en objet du mail "AMI Vinaigreries" au plus tard le 23 février 2018 avant 12h à l'adresse mail dca-aec@orleans-metropole.fr

Après réception des dossiers, un groupe de travail étudiera toutes les réponses à l'appel à manifestation d'intérêt. La ville pourra être amenée à contacter les porteurs de projets pour des compléments d'information.





2 - CONTACTS ET CALENDRIER

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DE :

Pauline MARTON, chef de service arts et économie créative
pauline.marton@orleans-metropole.fr
Chloé LAFFAGE, chargée de mission arts plastiques et visuels
chloe.laffage@orleans-metropole.fr

CALENDRIER

Lancement de l'AMI : 20/12/17
Clôture de l'AMI : 23/02/18 à 12h00
Résultats de l'AMI : 28/04/18
Lancement de l'après-projet : mai 2018



Mairie d'Orléans 2017 - patricegabin.com / Visuel non contractuel - projet en cours de définition - ©Agence Nathalie T'Kint